

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

24 septembre 2014

MINE ARNAUD NE DÉVOILERA PAS LES ÉTUDES D'IMPACTS À SEPT-ÎLES: LES 3 COMITÉS CITOYENS SE POSITIONNENT DONC CONTRE LE PROJET

Le 7 septembre dernier, il y a eu une manifestation devant les bureaux de Mine Arnaud demandant la transparence (transmission des études ou complément d'information avant le décret) ainsi qu'une reconnaissance des impacts de la mine sur la santé humaine. Par la suite, une lettre a été envoyée au promoteur qui nous a répondu par les médias et par écrit (lettre en annexe). La position de Mine Arnaud ne changera pas : il y aura transparence après le décret, ce qui est inacceptable pour nous. Nous ne pouvons accepter un projet que nous ne connaissons pas, le BAPE ayant qualifié l'étude d'impacts d'incomplète. Les études ou compléments d'information faits depuis le BAPE ne seront pas rendus publics avant le début du projet.

Absence de transparence

Par sa non-transparence, le promoteur nous force à modifier la position des 3 comités citoyens: nous sommes maintenant contre le projet Mine Arnaud. Il n'y a plus de dialogue possible avec le promoteur puisqu'il délègue au comité consultatif et de suivi le lien entre lui-même et la population. Nous considérons que le seul endroit où nous pourrions nous faire entendre démocratiquement sera le conseil municipal, dû au fait qu'il y a un conseiller municipal qui siège sur ce comité.

Qualité de l'air

Dans l'étude toxicologique du promoteur il est recommandé de procéder à un suivi des concentrations de PM_{2,5} (particules fines) afin de s'assurer que les concentrations réelles restent inférieures aux valeurs limites protégeant la santé soit 15 µg/m³ sur 24heures (maladie aigüe). Le BAPE constate que les concentrations maximales de PM_{2,5} dans le Canton Arnaud dépasseraient la valeur limite de 15 µg/m³ sur 24heures recommandée dans l'étude toxicologique du promoteur. La DSP confirme qu'il pourrait y avoir un impact sur la santé des personnes vulnérables avec dépassement du 15 µg/m³ sur 24heures, ces dépassements étant constatés dans les 3 zones du Canton.

Qualité de l'eau : Baie de Sept-Îles, Lac des Rapides, eaux souterraines

Le BAPE a dit que le projet est non acceptable dans sa forme actuelle. Jusqu'à maintenant, Mine Arnaud ne nous prouve pas que le projet a changé car il cache les études depuis le BAPE. À ce stade-ci, seul le promoteur peut transmettre cette information et il refuse de le faire. À notre connaissance, plusieurs sujets d'importance sont non-couverts : la baie de Sept-Îles, le lac des Rapides (source d'eau potable de la Ville), les eaux d'exfiltration du parc à résidus minier, l'usine d'eau, les capteurs d'air en continu dont les résultats seraient transmis à la population du Canton, la viabilité économique du projet, etc.

Marche le 2 novembre

Pour toutes ces raisons, nous appelons la population à venir marcher avec nous le 2 novembre prochain. Les modalités restent à préciser.

Louise Gagnon, Regroupement pour la Sauvegarde de la grande baie de Sept-Îles

Denis Bouchard, Comité de défense de l'air et de l'eau de Sept-Îles

Karine Bond, Comité de citoyens du canton Arnaud
